

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-113 Autorisation pour les accords-cadres d'entretien des espaces verts, des terrains de sports et prestations d'élagage

Certifié exécutoire

Par transmission en soug

préfecture

Le :

Par affichage, le

30 JUIN 2025

30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le

27 JUIN 2025

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250630-25-113-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25-113

**AUTORISATION POUR LES ACCORDS-CADRES
D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES TERRAINS DE
SPORTS ET PRESTATIONS D'ELAGAGE**

RAPPORT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Ville de Louviers souhaite renouveler ses accords-cadres relatifs à l'entretien des espaces végétalisés et d'élagage arrivant à terme.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires conclus pour une période initiale courant de leurs notifications jusqu'au 31 décembre 2025, reconductibles trois fois pour une période d'un an. La fin des accords-cadres, toutes périodes confondues, est donc le 31 décembre 2028.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 11 avril 2025 au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 15 mai 2025. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 16 juin 2025, a attribué les accords-cadres des lots 1 à 4 aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Attributaires	Montants HT maximums sur la durée du marché	Montants TTC maximums sur la durée du marché
Lot n° 1 : entretien des espaces verts du quartier Nord	Association de préfiguration de la régie inter-quartiers de Louviers 5 Impasse Saint Hildevert 27 400 Louviers	34 000 €	40 800 €
Lot n° 2 : entretien des espaces verts du quartier Est	Association de préfiguration de la régie inter-quartiers de Louviers 5 Impasse Saint Hildevert 27 400 Louviers	119 000 €	142 800 €
Lot n° 3 : entretien des espaces verts du quartier Sud	Association de préfiguration de la régie inter-quartiers de Louviers 5 Impasse Saint Hildevert 27 400 Louviers	102 000 €	122 400 €
Lot n° 4 : entretien des espaces verts des	Association de préfiguration de la régie inter-quartiers de Louviers	85 000 €	102 000 €

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250630-25-113-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

quartiers Maison Rouge et Acacias	5 Impasse Saint Hildevert 27 400 Louviers		
Lot n° 5 : entretien des pelouses des terrains sportifs	Attribution reportée à la Commission d'appel d'offres de septembre	179 200 €	215 040 €
Lot n° 6 : entretien des haies et arbustes	Attribution reportée à la Commission d'appel d'offres de septembre	182 000 €	218 400 €
Lot n° 7 : élagage, taille d'arbre, abattage essouchage	Attribution reportée à la Commission d'appel d'offres de septembre	62 500 €	75 000 €
Total		763 700 €	916 440 €

La Ville de Louviers souhaite par ailleurs favoriser sur son territoire l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Les lots 1, 2, 3 4 et 6 sont donc des lots réservés aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes.

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- prendre acte de l'attribution des accords-cadres,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les bons de commande découlant des accords-cadres,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des accords-cadres initiaux,

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant le choix opéré par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16 juin 2025;

PREND ACTE de l'attribution des accords-cadres aux entreprises susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les bons de commande découlant des accords-cadres ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des accords-cadres initiaux.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

